

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 24

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 24. Lausanne, 15 Décembre 1864. IX^e Année

SOMMAIRE. — **A nos abonnés.** — **Société vaudoise d'état-major et des armes spéciales.** *Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 décembre 1864, à l'hôtel-de-ville de Lausanne.* — **Fusil Westeley Richards, se chargeant par la culasse.** — **Tableau anamorphique pour le calcul des mines de guerre.** — **Nouvelles et Chronique.**

A NOS ABONNÉS.

La *Revue militaire suisse*, fondée en 1856 par l'initiative d'un certain nombre d'officiers de la Suisse française, de Neuchâtel entr'autres, va entrer dans la neuvième année de son existence. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de dire si elle a rempli sa tâche et satisfait aux besoins qui l'avaient fait naître. En revanche nous croyons pouvoir jeter les yeux sans crainte sur le programme de sa fondation, ayant en nous-même la conscience de l'avoir suivi dans la mesure de nos forces.

Aujourd'hui, comme en 1856, nous pouvons dire :

« Nous nous efforcerons de vouer une égale attention, pour autant que cela nous sera possible, aux différentes branches du
» militaire et de ne négliger aucun des éléments divers qui le
» composent. Enfin nous demandons de l'indulgence à nos frères
» d'armes si notre publication ne répond pas à leur attente au
» point de vue littéraire et scientifique. La rédaction n'a ni la
» prétention de se poser en autorité scientifique, ni l'intention de
» faire une entreprise de spéculation. La *Revue militaire*, recherchant un but d'utilité publique avant tout, désire être l'organe
» des officiers de la Suisse française et un moyen d'instruction
» mutuelle pour eux ; en conséquence elle sera essentiellement ce